

Etre partenaire

du Réseau Education & Solidarité

Réseau
Education
et Solidarité

Quelles formules et quels avantages pour votre organisation

Vous souhaitez associer votre entreprise, ses activités et son image

- Au développement à travers le monde de **solutions de protection sociale** basées sur des valeurs de solidarité, de démocratie et de non-lucrativité,
- À un effort international de **promotion, d'éducation et de prévention santé et protection sociale.**

Trois formules s'offrent à vous pour vous engager, par des apports financiers, matériels ou en compétences

- Vous pouvez être un **partenaire permanent** du Réseau dans son fonctionnement ;
- Vous pouvez être le **partenaire privilégié d'une manifestation** (conférence, séminaire...);
- Le partenariat peut enfin concerner **un ou plusieurs projet(s)** sur le(s)quel(s) votre organisation souhaite apporter son appui.

Vous bénéficiez en tant que partenaire du Réseau des avantages suivants :

Votre apport est supérieur ou égal à :	5 000 €	10 000 €	20 000 €
• Lien entre nos sites internet	✓	✓	✓
• Document dans les dossiers participants lors de manifestations*	✓	✓	✓
• Réunion annuelle des partenaires avec les fondateurs	✓	✓	✓
• Logos présents sur l'ensemble des supports *		✓	✓
• Invitation et stand lors des manifestations*		✓	✓
• Interventions lors des manifestations*			✓

* Les partenaires seront associés en fonction de leurs vœux, soit aux manifestations et publications liées à un projet, soit plus largement. Les supports du Réseau sont le site Internet, la lettre d'information, les publications liées à des projets (supports de formation et d'éducation, référentiels experts, chartes et guides de bonnes pratiques).